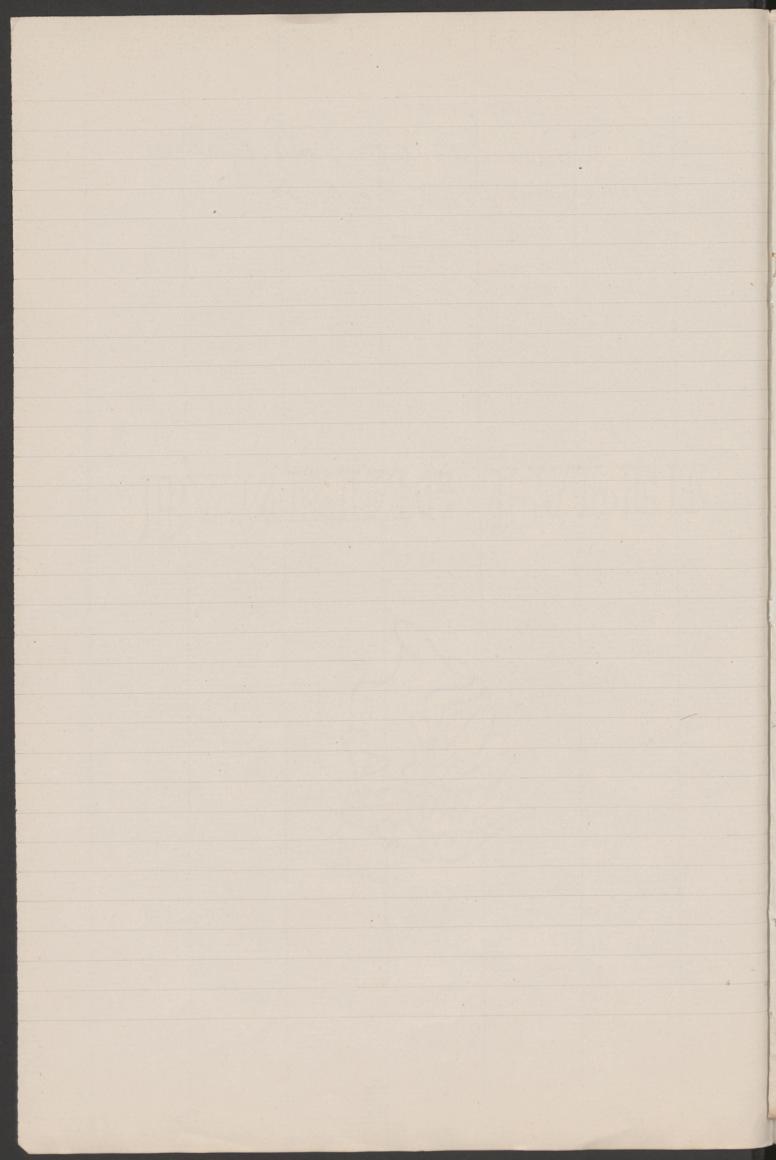
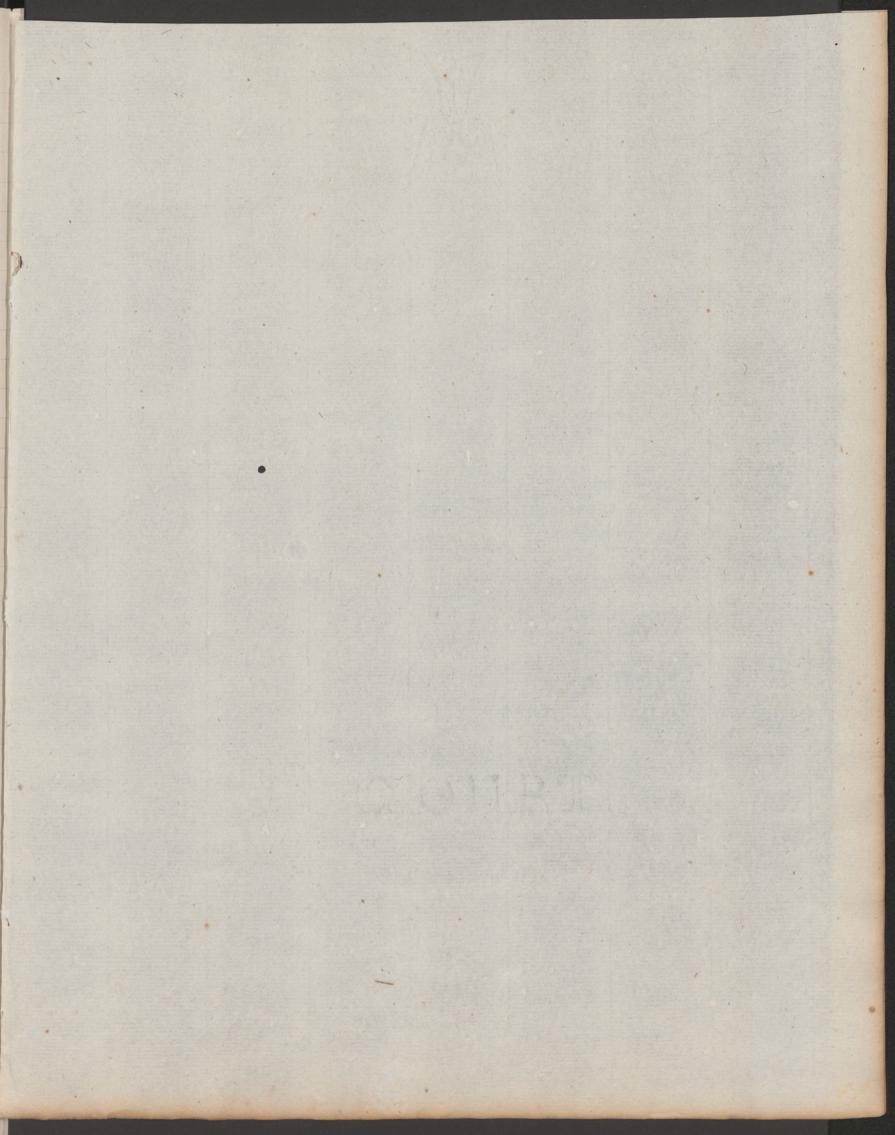
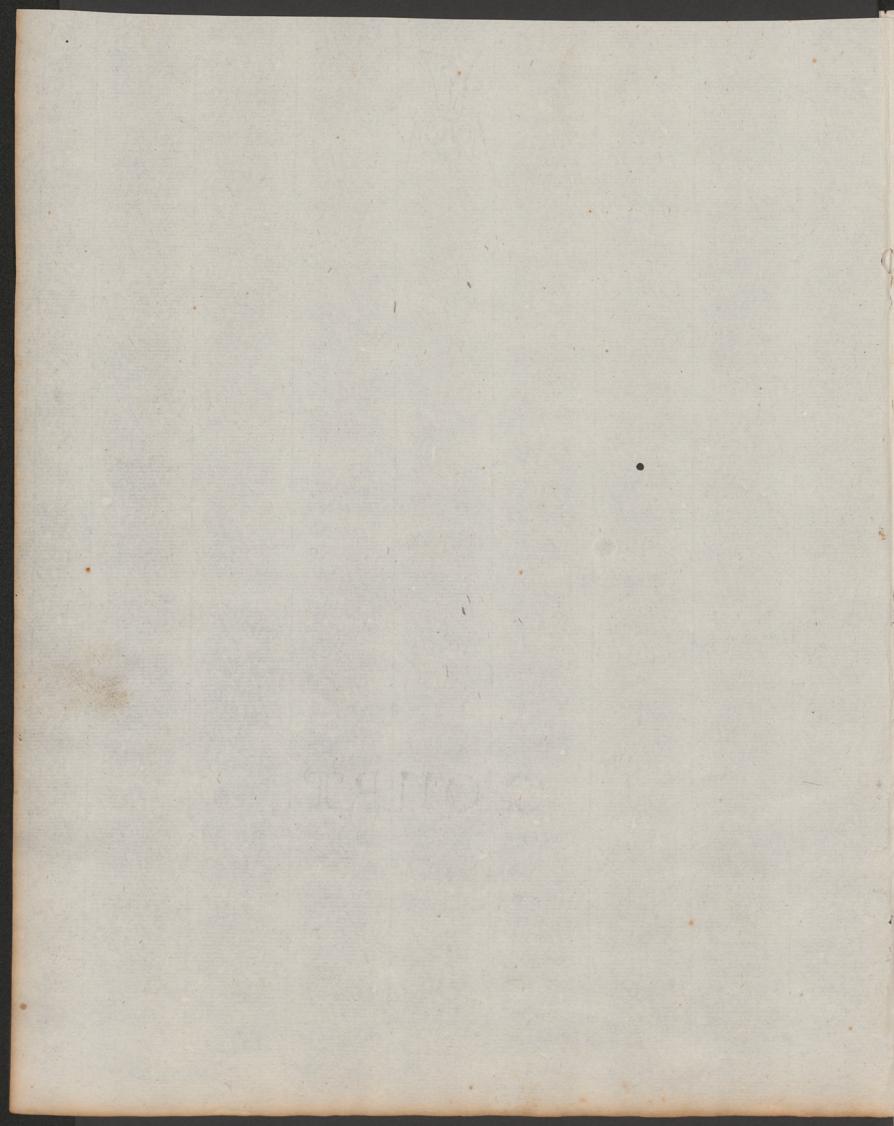
Prospectus D'un Goncert à Établir, sous l'autorité du gouvernement, à Eoulouse.







PROSPECTUS

D'UN CONCERT à établir, sous l'autorité du Gouvernement, à Toulouse.

CELUI que le Gouvernement honore de sa protection, pour la variété des plaisirs d'une ville, ne doit négliger aucuns des amusemens qui peuvent la flatter.

C'est pour remplir un devoir aussi essentiel, que l'on propose un Concert par souscription, en forme de Loterie, à laquelle tous les citoyens amateurs pourront participer. La ville de Toulouse, distinguée par la recommandation où y sont les Arts, & par le nombre d'Amateurs qui brillent dans la carrière de la Musique, verra, sans doute, avec plaisir, cette preuve que le Directeur s'empresse de lui donner, & de son attention à saisir ses goûts, & de son zele à les satisfaire.

Une assemblée ne peut être agréable, si les Dames n'en font pas l'ornement. Le premier vœu du Directeur a été de les attirer à celle-ci par des entrées gratuites, dirigées de façon que leur délicatesse soit à couvert. Les Billets qui les leur procureront, ne peuvent manquer d'être des lots agréables à MM. les Souscripteurs; de la distribution qu'ils en feront, se formera un amusement de société peu coûteux, & qui doit d'autant plus leur plaire, que le choix de l'assemblée dépendra d'eux.

La Loterie sera composée de 250 Billets, à 13 liv. 10 sols chacun pour trois mois, pendant lesquels il y aura Concert une sois par semaine.

Le premier tirage se fera publiquement, le 25. Decembre 1779.

à l'issue d'un grand Concert; où chaque homme payera seulement 30 sols, & pourra faire entrer gratuitement une Dame avec lui.

Le fort de la Loterie sera ainsi divisé:

Les 20 Billets qui sortiront les premiers, gagneront deux Billets d'entrée pour homme, & deux Billets d'entrée pour Dame, avec liberté à chaque gagnant de disposer du Billet qu'il aura de plus, en faveur d'une Dame.

Les 35 Billets qui fortiront ensuite, gagneront un Billet pour homme & deux pour Dame.

Les 110 Billets suivans gagneront un Billet pour homme & un pour Dame.

Les 85 Billets restans perdront; mais si les porteurs de ces Billets veulent ajouter 4 liv. 10 sols à leur premiere mise, ils acquéreront pendant les trois mois, une entrée personnelle & un Billet pour Dame. Il sera libre à chaque personne de prendre un ou plusieurs Billets.

De cette maniere, le Concert pourra être composé de 270 Spectateurs en homme, & de 305 Dames.

Les Billets de la Loterie se distribueront chez M. VIALANES, Libraire, rue St. Rome, & les Billets gagnans se trouveront le lendemain du tirage de la Loterie, à la même adresse.

Il ne sera pas distribué des Billets au-dessus du nombre cidessus sixé; mais ceux qui desseront participer à l'amusement du Concert, pourront s'y abonner moyennant six livres par mois.

Chaque personne en entrant au Concert, soit homme, soit Dame, donnera son Billet à celui qui sera préposé pour les recevoir, & ce Billet lui sera rendu chez M. VIALANES, à un jour sixe, pour être encore donné au Concert suivant, & ainsi successivement jusqu'au dernier Concert. Alors ces Bil-

lets ne serviront plus, & au renouvellement de la Loterie, la couleur sera changée.

Comme le Directeur n'a rien de plus à cœur que de rendre ce Concert autant agréable qu'il peut l'être, il recevra avec plaisir les avis qu'on voudra bien lui donner, pour une confistance plus permanente, ou pour les morceaux de Musique que l'on desireroit pour les Concerts suivans.

Le Directeur souhaite que ce Concert de société devienne une Académie, à laquelle les Amateurs de Musique seront toujours les maîtres de se présenter, pour exercer ou perfectionner leurs talens.

Le Directeur se flatte que le public reconnoîtra à ce projet le desir qu'il a de mériter ses bontés; & si ce genre d'amusement lui plaît, il convaincra MM. les Souscripteurs de son
désintéressement, & de son zele à varier agréablement leurs
plaisirs, par les essorts qu'il fera successivement, pour leur
procurer une collection de Musique, & une exécution dignes
de l'assemblée.

Môlé D'ALAINVILLE.

Permis d'imprimer, ce 18 Novembre 1779, LARTIGUE Juge-Mage, Juge Conservateur de l'Imprimerie & Librairie.

A TOULOUSE,

Experience of the second statement of the second se

De l'Imprimerie de la Veuve J. P. ROBERT, Imprimeur Libraire, rue Ste. Ursule.

Les Concerts de Donnerone a l'holet de Ville

25. x Ge 1779 Sionprette dunfoncore
atoutoure -

Les Concert Col Donninger & Shall & Rill

